

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2020

- I OUVERTURE DE LA SÉANCE
- II ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2019
- IV PÉRIODE DE QUESTIONS
- V CORRESPONDANCE
- VI RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
 - 1. Rapport de la directrice générale / Aucun nouveau contrat octroyé

VII <u>TRÉSORERIE</u>

- A) Tonnages de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Tricentris, centre de tri / Subventions régulières et exceptionnelles 2020
- B) Mandater la directrice générale / secrétairetrésorière et le président à négocier et signer les ententes de location pour les terrains et locaux disponibles (incluant le garage au LET) de la RIADM
- C) Mandater la directrice générale / secrétairetrésorière et le président à négocier et signer l'entente de location pour le nouveau bureau de la RIADM
- IX VARIA
- X PÉRIODE DE QUESTIONS
- XI DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉF



Jeudi, le 20 février 2020

Séance ordinaire

Endroit:

Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes

Siège social

Présents:

Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Saint-Placide, mesdames Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, et Andrea Daezli, directrice générale secrétaire

trésorière de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Messieurs Antoine Laurin, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham, Marc Bertrand, conseiller de la municipalité de Saint-Adnré-d'Argenteuil et Denis Richer, conseiller de la ville de Lachute.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-02-20

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté, tel que présenté par le président.

- adopté à l'unanimité

III ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2019

- Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019.

2-02-20

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2019.

- adopté à l'unanimité

IV- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.



V- CORRESPONDANCE

- M. Carl Péloquin fait part de la principale correspondance reçue et envoyée

VI- <u>RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE</u>

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière / Aucun nouveau contrat octroyé

VII- TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

- Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage).

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 20-12-2019 au 20-02-20, déposée par le président.

3-02-20

II est

Proposé par : Mme Catherine Trickey Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 20-12-2019 au 20-02-20, et ce, pour un montant de 1 415 512.70 \$.

- adopté à l'unanimité

VIII - ADMINISTRATION

A) Tricentris, centre de tri / Subventions régulières et exceptionnelles 2020

CONSIDÉRANT que des contributions de base et exceptionnelles selon l'article 1.4.3 du protocole d'entente sont exigibles annuellement pour Tricentris, centre de tri, de la part de chaque municipalité membre de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri, doit appliquer, pour l'année 2020, la clause 1.4.3 du contrat intervenu avec ses municipalités membres, et que ladite clause prévoit le versement d'une contribution supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Régie a prévu assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres et que les sommes sont déjà incluses aux prévisions budgétaires 2020;

CONSIDÉRANT les factures reçues par Tricentris et datées du 1 février 2020;

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la Régie;



4-02-20

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières de base et les contributions supplémentaires dans le cadre de l'application de l'article 1.4.3, à verser à Tricentris, centre de tri, pour ses quatre municipalités membres:

QUE ces sommes soient versées par ladite Régie à Tricentris, centre de tri, pour l'année 2020, pour un montant de 218 842.01 \$ taxes incluses, tel que stipulé dans les factures de Tricentris datées du 1 février 2020

QUE cette somme soit remboursée à la Régie par son gestionnaire, WM Québec inc.

-adopté à l'unanimité

B) Mandater la directrice générale / secrétaire trésorière et le président à négocier et signer les ententes de locations pour les terrains et locaux disponibles (incluant le garage au LET) de la RIADM

CONSIDÉRANT que différents baux arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT que des projets de baux ont été finalisés pour de l'espace à louer dans le garage de la RIADM au LET;

5-02-20

II est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle Appuyé par: M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les différents baux des propriétés appartenant à la Régie.

- adopté à l'unanimité

C) Mandater la directrice générale / secrétaire trésorière et le président à négocier et signer l'entente de location pour le nouveau bureau de la RIADM

CONSIDERANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes d'avoir plus d'espace de bureau;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel édifice va être érigé sur la rue Principale;

6-02-20

II est

Proposé par : M. Richard Labonté Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu



QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise sa directrice générale et le président à négocier et signer le bail pour le nouvel emplacement des bureaux de la RIADM.

-adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

7-02-20

ll est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 mars 2020 à 19 h à la salle du Conseil de la Ville de Lachute

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli

Directrice générale et secrétaire-

trésorière

Carl Péloquin Président